

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2025 à 20h

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

15 conseillers en fonction : Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Vamparys, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemmin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Valentin Marchal, Mathieu Lejay, Armelle Willemmin proc à Jean Marc Grassler, Alain Larchevêque, Lynda Vamparys proc à Pascal Hestin, Roselyne Diaz.

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 11 votes peuvent s'exprimer.
La secrétaire de séance est Marc Scheidecker.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 30 juin 2025
2. Tarifs 2026
3. Etat de Prévision des Coupes ONF
4. Demande de subvention DETR pour le site « Aurora »
5. Approbation des nouveaux statuts du Territoire d'Energie Alsace
6. Rapport d'activité et CFU 2024 de Territoire d'Energie Alsace
7. Vente d'un véhicule communal
8. Divers

En début de séance, la Maire salue l'ensemble du conseil municipal.
Il propose d'adopter l'ordre du jour. Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

2025 22°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 OCTOBRE 2025

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2025.

2025 23°) TARIFICATIONS 2026 BUDGET GENERAL

Le Maire propose de voter les tarifs communaux pour l'année 2026 du budget général en tenant compte de l'inflation de 1.4%.

Le Maire propose deux tarifs nouveaux indexés sur l'indice de référence des loyers :
300 € mensuel pour la location des locaux de la MAM
60 € mensuel pour la location du chalet de chasse du lot N°3.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE les tarifs 2026 du budget général selon le tableau ci-après,

2025 24°) TARIF DU CAMPING 2026

Afin de mettre à jour les annonces publicitaires pour 2026, il est proposé de fixer dès à présent les tarifs 2026. Proposition sans augmentation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les tarifs TTC 2026 selon le tableau ci-dessous.

2025 25°) ETAT DE PREVISIONS DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE SOUMISE AU RÉGIME FORESTIER POUR 2026

L'Office National des Forêts propose un plan prévisionnel des coupes et un programme de travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre au courant de l'année 2026 dans notre forêt bénéficiant du régime forestier. Globalement, l'EPC présenté, pour 2026, par l'ONF génère des recettes brutes pour 144 000 € en coupes à façonner et 16 600 € en vente sur pied. Les recettes nettes sont estimées à 53 050 € hors honoraires et des travaux sont proposés pour 20 955 €. Le maire propose de prendre en compte les travaux liés au parcellaire, à la régénération de la forêt avec la plantation de cèdre de l'Atlas et la protection contre les dégâts de gibier avec application de répulsif sans mise en œuvre de clôtures. Il propose de réduire légèrement le montant des travaux concernant l'entretien du réseau routier.

Compte tenu de toutes les dépenses liées à la forêt, le bilan global présenté est quasi équilibré en intégrant les impôts locaux liés à la forêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes à 160 600 € HT pour 3551 m3.

VALIDE le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2026 limité à 20 955 € hors honoraires.

DELEGUE le maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

2025 26°) DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le maire explique que la commune a fait l'acquisition du site de l'Aurora auprès de l'association éponyme en s'engageant sur le principe de mettre à disposition ce site pour les familles comme c'était le but de l'association. Bien évidemment, ces bâtiments anciens sont à réhabiliter en totalité. Le but est de transformer un des bâtiments en salle festive et l'autre bâtiment en gîte pour famille. Il est proposé de présenter ces travaux de transformation au titre de la DETR afin de bénéficier d'un financement de l'Etat. Ces projets sont inscrits au niveau du PTRTE du PETR de l'Alsace Centrale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de réaliser cet investissement pour un montant total, hors honoraires, de 186 500 € HT soit 223 800 € TTC pour le gîte familial de 408 815 € HT soit 490 578 € TTC pour la salle festive au courant des années 2026 et 2027.

SOLLICITE auprès de l'Etat (DETR ou DSIL) une subvention de 30 % pour aider au financement de la rénovation de ces bâtiments.

ARRETE le plan de financement suivant : Subvention Etat sollicitée **178 600 € soit 30 %**

Autofinancement	<u>535 778 €</u>
TOTAL TTC	714 378 €

2025 27°) APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2025;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 14 décembre 2021, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Energie Alsace

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés ci annexés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025

Demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

Copie au Président du Territoire d'Energie Alsace

2025 28°) RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET CFU 2024 DE TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

Le maire fait part au conseil du rapport d'activité de Territoire d'Energie Alsace et du compte financier unique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport.

2025 29°) VENTE D'UN VÉHICULE COMMUNAL

Le Maire informe le conseil que Monsieur Jérôme JEHL domicilié à Châtenois serait intéressé par l'achat, pour pièces détachées, du véhicule communal suivant :

TOYOTA HI-LUX 4X4

Immatriculation : 8736 XG 68 Date de première mise en service : 18/10/2000

Etant entendu que ce véhicule ne passerait plus au contrôle technique, le Maire propose sa vente à M JEHL au prix de 2500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la vente du véhicule mentionné ci-dessus pour la somme de deux mille cinq cents euros à Monsieur Jérôme JEHL

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente

DIVERS

Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Sans objet

Battues de chasse

Liste des battues :

Lots n° 1 et 2

Samedi 25 octobre 2025

Samedi 15 novembre 2025

Samedi 29 novembre 2025

Samedi 13 décembre 2025
Dimanche 14 décembre 2025
Samedi 17 janvier 2026
Samedi 31 janvier 2026

Lot n° 3

Samedi 1 novembre 2025
Dimanche 2 novembre 2025
Samedi 22 novembre 2025
Dimanche 23 novembre 2025
Samedi 13 décembre 2025
Dimanche 14 décembre 2025
Vendredi 2 janvier 2026 (poussée)
Samedi 24 janvier 2026
Dimanche 25 janvier 2026
Lundi 26 janvier 2026 (poussée)
Samedi 31 janvier 2026 (poussée)

Acquisition tracteur

Le marché pour l'acquisition d'un tracteur a été signé au niveau de l'UGAP depuis presque 1 an. Le tracteur est enfin sorti de la chaîne de montage et est chez l'équipementier pour les équipements hivernaux.

Subventions

La commune bénéficie d'une subvention de 50% sur 20 000 € de la CeA pour la remise en état des passages pour piétons.

Par ailleurs, la Région Grand Est apporte une aide pour les petites communes rurales de 30% sur une enveloppe max de 40 000 €. Les travaux concernent l'isolation de la mairie, la réalisation de placard, le reprise des portes du hangar technique et la rénovation du patrimoine culturel (autels latérales et tableau de Ste Rosalie).

Nounours

Le jury visitera le Val d'Argent le 1^{er} décembre : Pascaline Lotz fera partie du jury pour Rombach.

La séance est levée à 22h00.

REUNION DU 6 OCTOBRE 2025

Prénom	Nom	Signature
Jean Luc	FRECHARD	
Roselyne	DIAZ - ROVIROSA	Absente excusée
Armelle	MAURER WILLEMIN	Procuration à Jean Marc Grassler
Bernard	KRIEGER - JOLY	
Valentin	MARCHAL	Absent excusé
Nicolas	STOUVENOT	
Mathieu	LEJAY	Absent excusé
Pascaline	LOTZ	
Marc	SCHEIDECKER	
Lynda	VAMPARYS	Procuration à Pascal Hestin
Marie - Lyne	TURRA	
Jean Marc	GRASSLER	
Pascal	HESTIN	
Christian	PION	
Alain	LARCHEVEQUE	Absent excusé

